



Aurillac, le 11 décembre 2017

Communiqué de presse

Regroupement des services de proximité de l'État au sein de deux maisons de l'État dans le Cantal

Créées dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015), les Maisons de l'État regroupent des **services de proximité** de l'État sur un **site unique** :

- pour une **meilleure visibilité** de la présence de l'État dans les territoires ruraux,
- pour un **accès facilité aux services** pour des usagers qui ont des interlocuteurs proches de chez eux,
- et pour une **qualité de service** sur la base d'informations et d'expertise partagée.

Dans le Cantal, deux Maisons de l'État sont en cours de constitution :

- A Saint-Flour, les locaux de la sous-préfecture accueilleront, **dès le lundi 18 décembre 2017**, l'Unité Départementale de la Direction Départementale des Territoires (DDT).
Coordonnées : Direction départementale des territoires
35 rue Sorel
15 100 Saint-flour
téléphone : 04 71 60 55 90
- A Mauriac, les locaux de la Direction Départementale des Finances, accueilleront, **dès le début de l'année 2018**, l'Unité Départementale de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Au sein de ces deux maisons de l'État, la DDT continuera d'assurer les missions d'instruction du droit des sols ainsi que le nouveau conseil aux territoires.

Pour plus d'information sur les maisons de l'État :

<https://www.interieur.gouv.fr/Publications/Nos-infographies/Administration-territoriale-services-aux-usagers/Les-maisons-de-l-Etat>

*Bureau de la communication interministérielle
Préfecture du Cantal – 04.71.46.23.14/ 04.71.46.23.72
pref-communication@cantal.gouv.fr*

